

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 Décembre 2021



Date de convocation : 8 décembre 2021

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, FLAHAUT Anne-Sophie, MELLANGER Gaëlle, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : COURSEAU Hélène, PELLETIER Nadège, DEME Isabelle, BERLAND Guillaume, SOUCHARD David.
Secrétaire de séance : THIBAUD Florian

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 Novembre 2021.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. CONFIRME la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique sur les exercices 2022 et 2023 et DECIDE d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 par nature développée pour le budget principal de la commune et les budgets annexes à caractères administratifs à compter du 1^{er} janvier 2022.
4. DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2022, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).
5. DECIDE de ne pas opter pour l'amortissement prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place de la M57 et CONFIRME les biens amortissables et leurs durées décidés par délibération du 29 mars 2016.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à demander aux communes de Auchay-sur-Vendée, Montreuil et St Martin de Fraigneau le remboursement des sommes dues au prorata des jours utilisés pour la location de la nacelle pour la pose des décorations lumineuses.

7. DECIDE à l'unanimité de verser le forfait communal pour l'école privée St Joseph de Doix pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :
15 élèves x 854,66 € = 12 819,90 €.
8. DECIDE à l'unanimité de verser le forfait communal pour l'école privée L'Eau Vive de Fontaines pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :
42 élèves x 854,66 € = 35 895,72 €.
Mrs Florian THIBAUD et Etienne PICORON intéressés par ce point, n'ont pas participé aux débats ni au vote.
9. FIXE le montant de l'enveloppe budgétaire 2022 pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance de l'éclairage publique à 2 000,00 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle unique correspondante.
10. DECIDE de résilier la convention de maîtrise foncière avec la SAFER et de se positionner pour acquérir les parcelles en réserve.
11. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs à intervenir avec le Département de la Vendée pour l'activité des bibliothèques municipales.
12. INSTAURE le télétravail au sein de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 et FIXE les critères et les modalités d'exercice de ce télétravail.
13. DECIDE d'acquérir la parcelle 091 C 846p d'une superficie de 104 m² au prix de 6 € le m² soit 624 € net vendeur aux consorts Poulard, rue de la Mocquerie pour réaliser un aménagement pour l'évacuation des eaux de pluie provenant des rues en haut.
14. DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle 091 C 1789 à zéro euro en contrepartie de la pose d'une clôture de séparation. Ce terrain appartient à Mr Pascal PICORON et est en limite avec le chemin piétonnier d'accès à la nouvelle école.
15. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise RINEAU TP, titulaire du lot 1 VRD dans le cadre du marché pour la construction de l'école élémentaire neuve, et dont le montant est de 5 812,00 € HT soit 6 974,40 € TTC.
16. SOLLICITE une subvention « Amende de police » auprès du Conseil Départemental au titre du programme 2022 pour les aménagements de sécurité de la Rue de la Barque.
17. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue de la Barque et qui fixe le coût prévisionnel des travaux au stade avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 189 400 € HT, et le forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 8 523,00 € HT.

18. DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue de la Barque (RD 20) à Doix à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 16 065 € HT.
19. APPROUVE à la majorité (5 abstentions : Mmes Annick BAUDOIN et Christine FROMAGET, Mrs Xavier BRUNET, Georges CLAUDE et Florian THIBAUD) les montants des attributions de compensation fixées par la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2021 comme suit :

	Communes	
	Bénéficiaires	Contributrices
Auchay-sur-Vendée	0,00	12 234,33
Bourneau	56 261,78	0,00
Doix lès Fontaines	0,00	13 544,33
Fontenay-le-Comte	2 857 437,91	0,00
Foussais-Payré	0,00	13 128,93
Le Langon	98 937,63	0,00
Les Velluire sur Vendée	0,00	21 375,23
L'Hermenault	10 729,11	0,00
Longèves	15 412,52	0,00
L'Orbrie	15 897,67	0,00
Marsais Ste Radégonde	7 217,33	0,00
Mervent	111 448,58	0,00
Montreuil	0,00	13 354,82
Mouzeuil St Martin	116 763,15	0,00
Petosse	1 546,69	0,00
Pissotte	0,00	17 286,38
Pouillé	11 327,77	0,00
Sérigné	0,00	23 986,95
St Cyr des Gâts	66 234,74	0,00
St Laurent de la Salle	0,00	7 917,00
St Martin de Fraigneau	164 509,37	0,00
St Martin des Fontaines	0,00	8 612,00
St Michel le Cloucq	0,00	12 835,10
St Valérien	0,00	7 404,00
Vouvant	7 047,58	0,00
Total	3 540 771,83	151 679,07

20. PREND ACTE du rapport annuel 2020 du Sycodem.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan du goûter des anciens : environ 60 personnes présentes qui étaient très contentes de leur après-midi.
- Distribution du bulletin municipal : entre Noël et le 1^{er} janvier.
- Vœux du Maire à la population : la Préfecture nous demande de ne pas en organiser en Janvier 2022. Ils sont repoussés à une date ultérieure.
- Prochain Conseil Municipal
 - Le Mardi 25 Janvier 2022 à 20h30
 - Le Mardi 28 Juin 2022 à 20h30

Fait à Doix lès Fontaines, le 20 Décembre 2021
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

